

Médecine hautement spécialisée et gynécologie

Pr PATRICE MATHEVET et Pr PATRICK PETIGNAT

Rev Med Suisse 2022; 18: 1939 | DOI: 10.53738/REVMED.2022.18.800.1939

LA PRISE EN

CHARGE PAR DES



Articles publiés sous la direction de

PATRICE MATHEVET

Service de gynécologie Centre hospitalier universitaire vaudois Université de Lausanne

BEGOÑA MARTINEZ DE TEJADA

Service d'obstétrique Hôpitaux universitaires de Faculté de médecine Université de Genève

De nombreux articles publiés au cours des 15 dernières années ont montré que le pronostic oncologique de patientes prises en charge dans des centres expérimentés et entraînés pour leurs pathologies bénéficient d'une amélioration nette de leur survie. C'est en particulier le cas pour un nombre non négligeable de cancers gynécologiques tels les cancers du col de l'utérus, les cancers ovariens et tubaires et le cancer vulvaire.

Ainsi, plusieurs publications ont conclu que la prise en charge des cancers annexiels (de l'ovaire et/ou tubaires) dans des centres spécialisés, avec des équipes pluridisciplinaires dédiées de gynécologues, oncologues, radiothérapeutes et pathologistes,

permettaient un gain substantiel en survie pour les patientes atteignant 20%. Ce bénéfice est lié à un ensemble de facteurs tels qu'une prise en charge médicale plus agressive, mieux planifiée et plus performante mais aussi un traitement chirurgical et oncologique plus adapté et de meilleure qualité.

Pour les cancers du col de l'utérus, pathologie qui est en train de se raréfier grâce à la vaccination contre le HPV (Human Papilloma-Virus), les publications sont moins nombreuses mais aboutissent aux mêmes conclusions: les cancers du col utérin débutants sont traités en grande partie par une chirurgie d'exérèse élargie et l'approche mini-invasive ou la prise en charge par des équipes mal entraînées à cette chirurgie est source d'un risque accru de rechute.

Pour les cancers du col utérin avancés, l'approche par radiochimiothérapie avec curiethérapie utéro-vaginale est largement privilégiée, avec un contrôle tumoral local et régional qui sont habituellement obtenus, dans l'immense majorité des cas, par des équipes entraînées à ces techniques de radiothérapie. La maîtrise de ces techniques de radiothérapie nécessite une expérience non négligeable ainsi qu'une pratique régulière. Cela assure ainsi une efficacité maximale et une réduction des effets secondaires à long terme des traitements.

D'autres cancers gynécologiques nécessitent une prise en charge spécifique:

- · Les cancers vulvaires, où les techniques chirurgicales sont fréquemment associées à des problèmes cicatriciels et/ou des prises en charge complexes avec l'utilisation de techniques de chirurgie plastique.
- Les maladies trophoblastiques, du fait de leur rareté, nécessitent une centralisation

pour une optimisation des soins comme les cancers du vagin. Ainsi, à l'instigation des HUG a été créé le Centre des maladies

ÉQUIPES MAL trophoblastiques (centre romand) **ENTRAÎNÉES EST** suivi d'une convention de colla-**SOURCE D'UN** boration Vaud-Genève afin de **RISQUE ACCRU** centraliser l'expertise qui aide **DE RECHUTE** les professionnels à prendre en charge cette pathologie. Devant les bénéfices attendus pour les

patientes et la complexité des prises en charge de certaines pathologies oncologiques gynécologiques, une démarche d'inscription en médecine hautement spécialisée (MHS) est en cours au niveau fédéral pour un certain nombre de ces cancers. Ainsi seraient ciblés les cancers annexiels, les cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve et les maladies trophoblastiques. La centralisation des soins de ces cancers gynécologiques devrait non seulement contribuer à améliorer les prises en charge mais également favoriser la recherche et la formation de spécialistes dans les disciplines concernées.

Pour le moment, les centres accrédités pour la prise en charge de cette MHS ne sont pas encore connus. Les volumes d'activité sont non négligeables. L'accréditation imposera un minimum d'activité oncologique s'établissant à 20 cancers ovariens et 15 cancers du col ou de la vulve par an.

Les principaux hôpitaux romands devraient pouvoir assurer cette prise en charge spécifique. Mais, surtout, la mise en place de cette recommandation devrait permettre d'améliorer le traitement des patientes suisses et de leur pronostic oncologique.